DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS CANTON BREBIERES	**REPUBLIQUE FRANCAISE** **COMMUNE D'HAMBLAIN LES PRES** **Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal**
Nombre de membres en exercice: 11 **Présents :** 11 **Votants:** 11 **Représentés:** 0	**Séance du 17 septembre 2026** Le dix-sept septembre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances. Sous la Présidence de Patrick DEREGNAUCOURT, Président. En suite de convocation en date du 10 septembre 2026. Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. **Sont présents:** Patrick DEREGNAUCOURT, Jérémy DITTE, Marie-Claude COUPE, Bernard LETURCQ, Régis GRAS, Dominique VINCART, Martial PERU, Sandrine HUMEZ, Clémentine COTTINET, Jonathan DERNONCOURT, Alice LAPORTE **Représentés:** **Excuses:** **Absents:** **Secrétaire de séance:** Jérémy DITTE

Objet: Convention Territoriale Globale avec la CAF et la Communauté de Communes Osartis-Marquion - DE_2026_40

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Pas-de-Calais, en vue de sa signature avant fin 2026, a été engagée en novembre 2025.

En développant un nouveau cadre d'intervention à travers l'élaboration d'un projet social de territoire partagé, cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques en matière de services aux familles dans les domaines d'interventions suivants :
Enfance, Jeunesse et Parentalité, Accès aux droits, Logement, Handicap, Animation de la Vie sociale et inclusion numérique.

L'échelle d'élaboration du projet est celle du territoire intercommunal.

Dans ce cadre, un travail partenarial mené au cours du premier semestre 2026 a permis de partager un état des lieux du territoire, d'identifier les enjeux prioritaires, de conforter les actions existantes et de proposer de nouvelles actions nouvelles à développer sur la période 2027-2031.

Les ambitions partagées ne pourront être mises en œuvre simultanément et seront déclinées progressivement, en fonction des priorités retenues, des moyens humains et financiers mobilisables ainsi que du consensus des partenaires.

Date de transmission de l'acte: 28/09/2026
Date de reception de l'AR: 28/09/2026
062-216204057-DE_2026_40-DE
AGEDI

Publié le : 06/10/2026 18:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Hamblain-les-Prés
https://www.hamblainlespres.fr/documents_administratifs/81586

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le contenu de la Convention Territoriale Globale (CTG) à conclure entre la Caf du Pas-de-Calais, la Communauté de Communes d'Osartis-Marquion et les communes membres.

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer ladite convention ainsi que tout document à sa mise en œuvre.

MAIRIE DE HAMBLAIN-LES-PRÉS (Pas-de-Calais)

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits,

Le Président

Le Secrétaire

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 28 septembre 2026
Et de la publication le 28 septembre 2026

Date de transmission de l'acte: 28/09/2026
Date de reception de l'AR: 28/09/2026
062-216204057-DE_2026_40-DE
A G E D I

Publié le : 06/10/2026 18:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Hamblain-les-Prés
https://www.hamblainlespres.fr/documents_administratifs/81586

Plan d'action 2027/2031 : Enjeux, objectifs et moyens mobilisés par les signataires dans le cadre des objectifs partagés

PETITE ENFANCE :

Enjeu 1 : Améliorer la lisibilité, l'accessibilité et la coordination de l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire, afin de mieux répondre aux besoins des familles et de réduire les inégalités d'accès.

Objectif général 1.1 : Structurer et rendre plus lisible l'offre d'accueil du jeune enfant (SPPE)

Objectif général 1.2 : Améliorer l'information et l'accompagnement des familles

Objectif général 1.3 : Renforcer la coordination et la dynamique entre acteurs

ENFANCE :

Enjeu 1 : Maintenir une cohérence territoriale des centres de loisirs périscolaires et extrascolaires afin de garantir une offre d'accueil à l'ensemble des enfants du territoire

Objectif général 1.1 : Renforcer la cohésion intercommunale des accueils de loisirs

Objectif général 1.2 : Faciliter l'accueil d'enfants en situation d'handicap dans le milieu extra et périscolaire

Objectif général 1.3 : Promouvoir une politique territoriale concertée des séjours de vacances

Enjeu 2 : Renforcer l'accompagnement à la scolarité pour l'ensemble des enfants du territoire

Objectif général 2.1 : Développer le soutien à la scolarité sur le territoire

JEUNESSE :

Enjeu 1 : Renforcer le lien avec les jeunes afin d'adapter l'offre proposée par la collectivité et ses partenaires

Objectif général 1.1 : Encourager l'engagement citoyen et la participation à la vie locale des jeunes

Objectif général 1.2 : Proposer des offres de loisirs innovantes pour les adolescents de plus de 12 ans

Enjeu 2 : Développer l'accompagnement des jeunes afin de faciliter leur insertion sociale

Objectif général 2.1 : Accompagner la mobilité des jeunes sur le territoire

Objectif général 2.2 : Développer l'accompagnement des jeunes pour l'accès à la formation et à l'information sur leurs droits

Date de transmission de l'acte: 28/09/2026
Date de reception de l'AR: 28/09/2026
062-216204057-DE_2026_40-DE
AGEDI

Publié le : 06/10/2026 18:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Hamblain-les-Prés
https://www.hamblainlespres.fr/documents_administratifs/81586

PARENTALITE :

Enjeu 1 : Améliorer la coordination de l'offre parentalité sur le territoire afin de mieux mailler le territoire

Objectif général 1.1 : Développer l'offre d'accompagnement à la parentalité sur l'ensemble du territoire

Objectif général 1.2 : Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs de la parentalité

Objectif général 1.3 : Adapter l'offre parentalité en fonction des besoins exprimés par les familles

Enjeu 2 : Renforcer la connaissance des besoins des parents en matière d'accompagnement et d'offre de garde

ACCES AUX DROITS :

Enjeu 1 : Renforcer l'accompagnement sur l'accès aux droits et aux services des habitants du territoire

Objectif général 1.1 : Informer les habitants sur leurs droits et les démarches administratives

Objectif général 1.2 : Mettre en place de la prévention au sujet des Violences Intra Familiales (VIF)

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE :

Enjeu 1 : Développer le lien social sur l'ensemble du territoire afin de limiter les situations d'isolement

Objectif général 1.1 : Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs de l'animation de la vie locale

Objectif général 1.2 : Favoriser la participation des habitants à la vie locale

Date de transmission de l'acte: 28/09/2026
Date de reception de l'AR: 28/09/2026
062-216204057-DE_2026_40-DE
AGEDI

Publié le : 06/10/2026 18:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Hamblain-les-Prés
https://www.hamblainlespres.fr/documents_administratifs/81586